

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro PP19-2025, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0662-2016 relatif au plan d'urbanisme, en vue d'intégrer le Plan de conservation des milieux naturels et d'en assurer la mise en œuvre »

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 2 juillet 2025, a adopté le premier projet de règlement numéro PP19-2025, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0662-2016 relatif au plan d'urbanisme, en vue d'intégrer le Plan de conservation des milieux naturels et d'en assurer la mise en œuvre ».

2. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **mercredi 23 juillet 2025, à compter de 18 h 30**, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale, Granby. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

3. Que l'objet du projet de règlement est d'adopter certaines modifications au Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme comme présenté ci-après dans le résumé.

4. **RÉSUMÉ DE LA MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME :**

Le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme est modifié afin d'intégrer le Plan de conservation des milieux naturels et procéder à la mise en œuvre de celui-ci afin d'atteindre les cibles de conservation des milieux naturels.

5. Que ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

6. Que ce projet de règlement ainsi qu'une capsule vidéo expliquant brièvement ce projet sont disponibles sur le site web de la Ville au www.granby.ca/fr/avis-publics, sous la rubrique « Assemblée publique de consultation ». Si vous n'avez pas accès à Internet, nous vous invitons à communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 afin d'obtenir une copie de ce projet.

7. Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, au 87, rue Principale, à Granby, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Granby, ce 7 juillet 2025.

La directrice des Services juridiques et greffière,

M^e Andrée-Anne Benjamin

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice des Services juridiques et greffière de la Ville de Granby, certifie, ce 7 juillet 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 7 juillet 2025.

La directrice des Services juridiques et greffière,

M^e Andrée-Anne Benjamin